

Guide du parent

2018-2019



Académie
François-Labelle

1227, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec) J5Y 3H2
Téléphone : 450-582-2020
Télécopieur : 450-582-9732

TABLE DES MATIÈRES

L'HISTORIQUE	3
LE PROJET EDUCATIF	3
CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019	4
GRILLE MATIÈRES AU PRIMAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019	5
HORAIRE DES COURS	7
MEMBRES DU PERSONNEL	8
MEMBRES DU PERSONNEL (SUITE)	9
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	10
Visites à l'école	10
Absences de votre enfant	10
Retards	10
Départ avant la fin des cours.....	10
Départ à la fin des cours.....	11
Les soirs de pluie et de Grand froid	11
Chaleur accablante.....	11
Maladies et médicaments	12
Maladies contagieuses	12
Surveillance sur la cour	13
Habillement et apparence physique	13
Uniformes scolaires - Préscolaire.....	14
Uniformes scolaires – Primaire – 1 ^{re} à 6 ^e année	15
Manuels scolaires	16
Agenda scolaire	16
Objets personnels, jeux, jouets et bijoux.....	16
Objets trouvés	16
Cafétéria.....	16
Paiement (sans abonnement)	17
Autorisation de quitter à pied ou à vélo	17
Appels aux parents	17
Fermeture de l'école	17
Stationnement.....	18
SERVICE DE GARDE	20
Présentation générale.....	20
Objectifs du service de garde	20
Inscription et tarification	20
Retard de paiement de frais de garde.....	20
Horaire	20
Journées pédagogiques.....	21

SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE 21

 Règles du transport scolaire21

 Rôle des parents22

 Procédures à suivre pour diminuer le temps de trajet.....23

PLURIPORTAIL 24

 Espace parent24

L'HISTORIQUE

L'Académie François-Labelle a vu le jour en 1994. En 1998, l'établissement obtient l'agrément aux fins de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et implante le Programme d'éducation internationale de l'Organisation du baccalauréat international. Membre de la Société des établissements du Baccalauréat International (SEBIQ) et de la Fédération des établissements d'enseignement privé (FEEP), l'Académie est l'école la plus expérimentée de la région de Lanaudière à dispenser le Programme primaire de l'IB.

LE PROJET EDUCATIF

L'Académie privilégie une pédagogie basée sur le questionnement et la recherche authentique en abordant des thèmes universels. L'équipe-école s'assure de respecter de grandes orientations qui permettent de répondre aux besoins des élèves...

- en favorisant le développement et le goût de l'activité intellectuelle;
- en privilégiant l'ouverture sur le monde et le développement d'une culture générale;
- en développant leur capacité à résoudre des problèmes variés et complexes tout en favorisant la débrouillardise et l'autonomie;
- en développant des compétences méthodologiques liées à l'organisation du travail intellectuel et le souci du travail bien fait;
- en fournissant des services d'encadrement permettant d'assurer leur sécurité ainsi qu'un fonctionnement social harmonieux;
- en leur fournissant une gamme d'activités permettant le développement de leurs intérêts et le maintien d'un climat de vie stimulant;
- en valorisant le souci de la santé, de la prévention, d'un régime de vie équilibré et de la forme physique;
- en privilégiant une pédagogie coopérative, l'entraide, le travail d'équipe et le respect des engagements.

CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

Version du 6 février 2018

Août 2018

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21 *	22 *	23 ^P *	24 *
27 *	1 []] 28	2 []] 29	3 []] 30 ^P	31 *

1^{re} réunion de parents (P)
Précolaire-1^{re} année : 23 août 2018
2^e à 6^e année : 30 août 2018

Portes ouvertes
21 octobre 2018
20 janvier 2019

Tests d'admission au préscolaire
3 novembre 2018
1^{er} et 2 février 2019

RB: remise du bulletin

Spectacle Théâtre Hector-Charland (S) (3^e à 5^e année)
30 mai 2019

Journée conditionnelle : 17 mai 2019

Photos scolaires : 11 et 12 septembre 2018



Septembre 2018

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
3•	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

Octobre 2018

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
1	2	3	4 ^{RB}	5 *
8•	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

Novembre 2018

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
			1]	2 *
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19 ^{RB}	20	21	22 ^P	23 *
26	27	28	29	30

Décembre 2018

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
3	4	5	6	7 *
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24•	25•	26•	27•	28•
31•				

Janvier 2019

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	1•	2•	3•	4•
7 *	8	9	10	11
14	15	16	17	18 *
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

Février 2019

lundi	mardi	mercredi	jeudi	Vendredi
				1*
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15]
18	19	20	21	22
25	26	27	28	

Mars 2019

lundi	mardi	mercredi	jeudi	Vendredi
				1*
4•	5•	6•	7•	8•
11	12 ^{RB}	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29 *

Avril 2019

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18*	19•
22•	23	24	25	26
29	30			

Mai 2019

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17 *
20•	21	22	23	24
27	28	29	30 ^S	31 *

Juin 2019

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20]	21 *
24•	25 *	26	27	28

Adopté par le conseil d'administration à la séance du 21 février 2018

Étape 1 : 44 jours * Journée pédagogique
Étape 2 : 60 jours
Étape 3 : 76 jours • Congé (tous les services sont fermés)
[] Début et fin d'étape

Total : 180 journées de classe ➔ 200 journées
20 journées pédagogiques

GRILLE MATIÈRES AU PRIMAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

1^{er} cycle du primaire		
Exigences du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur au 1 ^{er} cycle	1 ^{re} année	2 ^e année
Français, langue maternelle – <i>Titulaire</i>	10 h	10 h
Éducation physique et à la santé – <i>Spécialiste</i>	2 h	2 h
Mathématique – <i>Titulaire</i>	8 h	8 h
Anglais, langue seconde – <i>Spécialiste</i>	2 h	2 h
Arts plastiques – <i>Spécialiste</i>	1 h	1 h
Musique – <i>Spécialiste</i>	1 h	1 h
Éthique et culture religieuse – <i>Titulaire</i>	1 h	1 h
	25 h	25 h
Enrichissement offert à l'Académie François-Labelle au 1 ^{er} cycle	1 ^{re} année	2 ^e année
Bibliothèque	Temps compris en français	Temps compris en français
Informatique	1 h	1 h
Mathématique – <i>Titulaire</i>	30 min	30 min
Français, langue maternelle – <i>Titulaire</i>	1 h	1 h
Natation	30 min	30 min
Devoirs en classe – <i>Titulaire</i>	2 h	2 h
	5 h	5 h
Total	30 h	30 h

2^e cycle du primaire		
Exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 2 ^e cycle	1 ^{re} année	2 ^e année
Français, langue maternelle – <i>Titulaire</i>	8 h	8 h
Mathématique – <i>Titulaire</i>	5 h	5 h
Éducation physique et à la santé – <i>Spécialiste</i>	2 h	2 h
Anglais, langue seconde – <i>Spécialiste</i>	3 h	3 h
Science et technologie – <i>Titulaire</i>	2 h	2 h
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté – <i>Titulaire</i>	2 h	2 h
Arts plastiques – <i>Spécialiste</i>	1 h	1 h
Musique – <i>Spécialiste</i>	1 h	1 h
Éthique et culture religieuse – <i>Titulaire</i>	1 h	1 h
	25 h	25 h
Enrichissement offert à l'Académie François-Labelle au 2 ^e cycle	1 ^{re} année	2 ^e année
Bibliothèque	Temps compris en français	Temps compris en français
Informatique	1 h	1 h
Mathématique – <i>Titulaire</i>	30 min	30 min
Français, langue maternelle – <i>Titulaire</i>	30 min	----
Natation (1 ^{re} année du cycle)	30 min	----
Activité physique	30 min	30 min
Atelier d'espagnol (2 ^e année du cycle)	----	1 h
Devoirs en classe – <i>Titulaire</i>	2 h	2 h
	5 h	5 h
Total	30 h	30 h

3e cycle du primaire

PREMIÈRE ANNÉE DU CYCLE (5^E ANNÉE)

Exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 3 ^e cycle	Profil techno	Profil arts et communication	Profil langues
Français, langue maternelle – <i>Titulaire</i>	7 h	7 h	7 h
Mathématique – <i>Titulaire</i>	5 h	5 h	5 h
Éducation physique et à la santé – <i>Spécialiste</i>	2 h	2 h	2 h
Anglais, langue seconde – programme MEES - <i>Spécialiste</i>	3 h	3 h	3 h
Science et technologie – <i>Titulaire</i>	2 h	2 h	2 h
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté – <i>Titulaire</i>	2 h	2 h	2 h
Éthique et culture religieuse – <i>Titulaire</i>	1 h	1 h	1 h
Arts plastiques – <i>Spécialiste</i>	1 h	1 h	1 h
Musique – <i>Spécialiste</i>	1 h	----	1 h
Art dramatique	----	1 h	----
	24 h	24 h	24 h
Enrichissement offert à l'Académie François-Labelle au 3 ^e cycle	Profil techno	Profil arts et communication	Profil langues
Bibliothèque	Temps compris en français		
Passion en lien avec le profil	3	3	3
Informatique	1 h	1 h	1 h
Activité physique - natation	12 heures annuellement		
Atelier d'espagnol	1 h	1 h	1 h
Études supervisées – <i>Titulaire</i>	1 h	1 h	1 h
	6 h	6 h	6 h
Total	30 h	30 h	30 h

DEUXIÈME ANNÉE DU CYCLE (6^E ANNÉE)

Exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 3 ^e cycle	Profil techno	Profil arts et communication	Profil langues
Français, langue maternelle – <i>Titulaire</i>	7 h	7 h	6 h
Mathématique – <i>Titulaire</i>	5 h	5 h	4 h
Éducation physique et à la santé – <i>Spécialiste</i>	2 h	2 h	2 h
Anglais, langue seconde – <i>Spécialiste</i>	3 h	3 h	3 h
Science et technologie – <i>Titulaire</i>	1 h	1 h	1 h
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté – <i>Titulaire</i>	1 h	1 h	1 h
Éthique et culture religieuse – <i>Titulaire</i>	1 h	1 h	1 h
Arts plastiques – <i>Spécialiste</i>	1 h	1 h	1 h
Musique – <i>Spécialiste</i>	1 h	----	1 h
Art dramatique	----	1 h	----
	22 h	22 h	20 h
Enrichissement offert à l'Académie François-Labelle au 3 ^e cycle	Profil techno	Profil arts et communication	Profil langues
Bibliothèque	Temps compris en français		
Passion en lien avec le profil	6 h	6 h	6 h
Informatique	1 h	1 h	1 h
Activité physique - natation	12 h annuellement		
Atelier d'espagnol	1 h	1 h	3 h
Études supervisées – <i>Titulaire</i>	Temps inclus dans l'horaire de français et de math		
	8 h	8 h	10 h
Total	30 h	30 h	30 h

HORAIRE DES COURS

Précolaire		1 ^{re} - 2 ^e - 3 ^e année		4 ^e - 5 ^e - 6 ^e année	
7 h 55 à 8 h 10 accueil des élèves dans la 1 ^{re} cour (surveillance extérieure)					
8 h 10 à 8 h 15 entrée des élèves (surveillance intérieure)					
8 h 15 à 9 h 15	Cours	8 h 15 à 9 h 15	Cours	8 h 15 à 9 h 15	Cours
9 h 15 à 9 h 40	Cours	9 h 15 à 10 h 15	Cours	9 h 15 à 10 h 15	Cours
9 h 40 à 10 h	Récréation	10 h 15 à 10 h 30	Récréation	10 h 15 à 10 h 55	Cours
10 h à 11 h	Cours	10 h 30 à 11 h 30	Cours	10 h 55 à 11 h 10	Récréation
11 h à 12 h 35	Dîner	11 h 30 à 12 h 35	Dîner	11 h 10 à 12 h 10	Cours
12 h 35 à 13 h 10	Cours	12 h 35 à 13 h 35	Cours	12 h 10 à 13 h 15	Dîner
13 h 10 à 14 h 10	Cours	13 h 35 à 13 h 55	Récréation	13 h 15 à 13 h 35	Cours
14 h 10 à 14 h 30	Récréation			13 h 35 à 14 h 35	Cours
14 h 30 à 14 h 45	Cours	13 h 55 à 14 h 55	Cours	14 h 35 à 14 h 55	Récréation
14 h 45 à 15 h 45	Cours	14 h 55 à 15 h 55	Cours	14 h 55 à 15 h 55	Cours
15 h 45 à 15 h 50	Sortie des élèves (surveillance intérieure)	15 h 55 à 16 h	Sortie des élèves (surveillance intérieure)	15 h 55 à 16 h	Sortie des élèves (surveillance intérieure)
		16 h à 16 h 05	Surveillance des derniers élèves	16 h à 16 h 05	Surveillance des derniers élèves

MEMBRES DU PERSONNEL

Direction

Directeur général	David Poulin
Directrice adjointe	Maryse Cadieux
Responsable des ressources matérielles, de la cafétéria et du service de garde	Marie-Hélène Bédard
Responsable des services administratifs	Valérie Leblanc-Vincent
Responsable des loisirs et du transport	Sophie Ledoux

Développement pédagogique

Coordonnatrice à l'enseignement	Isabelle Lepage
--	-----------------

Secrétariat

Secrétaire d'école	Sylvie Marchand
Secrétaire	Guylaine Trottier
Secrétaire des services auxiliaires	Jennifer Guérette

Préscolaire

Maternelle I	Carmen Aspirot
Maternelle II	Debbie Barrette
Maternelle III	Lynda Belouin
Maternelle IV	Linda Patry

Primaire

Groupe 101	France Paquet
Groupe 102	Michèle Simard-Fournier
Groupe 103	Sophie Brien
Groupe 201	Annie Richer
Groupe 202	Isabelle Perron
Groupe 203	Karine Forget
Groupe 301	Dany Maltais
Groupe 302	Annie Provencher
Groupe 303	Nathalie Bond
Groupe 401	Patricia Proulx
Groupe 402	Audrey Beaudoin
Groupe 403	Geneviève Héroux
Groupe 501	Catherine Veilleux-Boulanger
Groupe 502	Mélissa Lachance
Groupe 503	Marie-Claude Therrien
Groupe 601	Stéphanie Boucher
Groupe 602	Philippe Vaillant
Groupe 603	Marie-Eve Lafleur

Spécialistes, chargés d'activités et autres

Anglais	Lindsay Spencer
Anglais	Katie-Marie Tidy
Arts plastiques	Sandie Poirier
Éducation physique	Patrick Phaneuf
Éducation physique	Joanne Sylvain
Espagnol	Tzina Perez-Nantais
Musique/Art dramatique	A déterminer

MEMBRES DU PERSONNEL (SUITE)

Spécialistes, chargés d'activités et autres (suite)

Agent de soutien informatique	Hamid Terrab
Surveillante sauveteuse	Jennifer Vallières
Technicien en éducation spécialisée	Zacharie Gratton

Bibliothèque

Préposées	Anne Blais Nicole Harvey
------------------	-----------------------------

Brigade

Brigadière	Louise Coudé
Brigadière	Stéphanie Ganley

Entretien

Concierge	Sylvain Privé
Ouvrier d'entretien	Robert Racicot

Service d'aide à l'élève

Orthopédagogue	Josée Gagnon
-----------------------	--------------

Service de garde

Éducatrice	Rachel Beaudoin
Éducatrice	Sophie Choquette
Éducatrice	Louise Coudé
Éducatrice	Caroline Dufresne
Éducatrice	Lyne Duquette
Éducatrice	Annie Gagnon
Éducatrice	Stéphanie Ganley
Éducatrice	Nicole Harvey
Éducatrice	Julie Lafontaine
Éducatrice	Catherine Lambert
Éducatrice	Sonia Lehoux
Éducatrice	Geneviève Martin
Éducatrice	Anik Sévigny

Service de cafétéria

Cuisinière	Rita Bélanger
Aide générale de cuisine	Ginette Bourque
Aide générale de cuisine	Josée Côté

Service du transport

Chauffeur d'autobus	Mario Berger
Chauffeur d'autobus	Jean Chénier
Chauffeuse d'autobus	Johanne Patry
Chauffeuse d'autobus	Daniel Laplante
Chauffeuse d'autobus	Monique Turcotte

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

VISITES À L'ÉCOLE

Afin d'assurer la sécurité des élèves, nous demandons à tous les visiteurs qui se présentent à l'école de s'adresser à la réception. Un laissez-passer vous sera alors remis pour vos déplacements.

Personne n'est autorisée à se rendre directement à un local de classe, aux vestiaires ou à circuler dans les corridors.

Si vous désirez rencontrer un enseignant ou la direction, nous vous invitons à prendre rendez-vous avant de venir à l'école afin de vous éviter de l'attente ou un déplacement inutile.

Téléphone : 450 582-2020, poste 100

ABSENCES DE VOTRE ENFANT

Lorsque votre enfant ne se présente pas à l'école, nous vous demandons d'en informer l'Académie en communiquant avec la secrétaire entre 7 h 30 et 8 h 30 et de préciser la durée et la raison de l'absence. Si vous appelez entre 6 h 30 et 7 h 30, une éducatrice du service de garde vous répondra.

Si vous le désirez, vous pouvez laisser l'information sur le répondeur téléphonique en tout temps. Par la suite, la secrétaire informera l'enseignant(e) concerné(e) de votre appel.

Par mesure de sécurité, si votre enfant est absent de l'école et que nous n'avons pas reçu votre appel, la secrétaire tentera de vous joindre après 8 h 30.

RETARDS

Nous vous rappelons l'importance de la ponctualité afin de ne pas nuire au bon fonctionnement de la classe. Si vous prévoyez que votre enfant sera en retard à l'école le matin, remettez-lui un billet justifiant le retard. **L'élève qui est en retard doit confirmer sa présence au secrétariat dès son arrivée.**

DÉPART AVANT LA FIN DES COURS

Si votre enfant doit quitter l'Académie seul ou avec une personne autre que vous, nous vous demandons un billet signé indiquant la raison du départ et le nom de la personne désignée qui viendra le chercher. L'identité de cette personne devra être vérifiée au secrétariat. À défaut de quoi, votre enfant partira à l'heure régulière. Afin de respecter le bon déroulement des cours, à moins d'un motif sérieux, nous vous demandons d'éviter les départs hâtifs. Dans pareil cas, votre enfant ne sera appelé en classe qu'après votre arrivée à l'école. Pour des motifs de sécurité, aucun enfant n'est autorisé à attendre seul à l'entrée principale avant l'arrivée du parent ou de la personne autorisée à venir le chercher.

DÉPART À LA FIN DES COURS

Les élèves qui utilisent le transport scolaire terminent leurs cours à 15 h 50. Ils se rendent sans tarder aux vestiaires et vers l'embarcadère des autobus.

Les élèves du préscolaire terminent à 15 h 45; ceux du primaire terminent à 15 h 55. Les élèves qui quittent avec leurs parents sont dirigés vers l'entrée piétonnière de la cour de récréation. Un membre du service de garde sera présent au point de contact entre les élèves et les parents.

Les élèves abonnés de 4^e, 5^e et 6^e année qui demeurent au service de garde entrent à l'étude supervisée à 16 h 15. Les élèves du préscolaire, 1^{re}, 2^e et 3^e année entrent de l'extérieur entre 16 h 15 et 17 h, selon les conditions climatiques. À partir de 16 h 30, nous invitons les parents à se présenter à l'entrée principale.

LES SOIRS DE PLUIE ET DE GRAND FROID

Les soirs de pluie et de grand froid, dès la fin des classes à 15 h 55 jusqu'à 16 h 15, les parents de tous les élèves entrent par l'entrée principale pour venir chercher les enfants directement dans les classes. Les enfants sont regroupés dans un local de leur degré. La liste des locaux est affichée à l'entrée principale et à d'autres endroits stratégiques.

Sachez que nous sommes très sensibles et vigilants en ce qui concerne les conditions climatiques. Nous nous assurons de faire un suivi rigoureux en ce qui concerne les journées de grand froid, aux 30 minutes parfois, puisque la situation peut changer rapidement. Notre référence : site web d'Environnement Canada, tableau 2 : danger du refroidissement éolien et risque d'engelure.

Notre ligne de conduite est la suivante : à -28 degrés, les élèves ne sortent pas à l'extérieur (incluant le temps ressenti / refroidissement éolien. Nous suivons les informations sur deux sites différents : Environnement Canada ainsi que Météo Média.

Nous avons aussi statué qu'une période maximale de 20 minutes est autorisée lorsque la température ressentie se situe en -20 et -27 degrés.

CHALEUR ACCABLANTE

Nous sommes tout aussi sensibles et vigilants lorsqu'il s'agit de chaleur accablante. À 32 degrés, incluant le facteur humidex, des dispositions particulières sont mises en place lors de ces journées : entre autres, sortie à l'extérieur au parc-école où il y a de l'ombre, inviter les élèves à boire beaucoup d'eau, alléger toute activité physique, etc.

En ce qui concerne la tenue vestimentaire lors de ces journées, seuls les élèves du préscolaire sont autorisés à porter la tenue pour l'éducation physique. Le port du bermuda ou de la jupe est suggéré pour les élèves du primaire. Rappelons que le débardeur n'est pas obligatoire du 1^{er} mai au 1^{er} novembre.

MALADIES ET MÉDICAMENTS

Les enfants malades (fièvre, maux de cœur, de gorge) doivent être gardés à la maison. Quand un élève est malade à l'école, nous prévenons les parents ou la personne responsable en cas d'urgence afin qu'on puisse venir le chercher si nécessaire.

Nous ne retournons jamais un enfant malade à la maison sans qu'il soit accompagné par ses parents ou une autre personne désignée par eux.

Pour le bien des autres enfants, la direction peut, en tout temps, refuser l'accès d'un enfant malade ou exiger du parent qu'il vienne chercher l'enfant. Dans la mesure du possible, le parent doit respecter le délai alors accordé par la personne responsable des premiers soins. Si l'enfant doit être conduit à l'hôpital, le parent doit se rendre à l'endroit désigné dans les plus brefs délais.

La distribution d'un médicament à l'école constitue une mesure exceptionnelle et, de façon générale, on vous invite à faire prendre tout médicament à la maison.

S'il est apporté à l'école, il devra être remis à la secrétaire des services auxiliaires. Chaque médicament devra être apporté dans son contenant original reçu du pharmacien et accompagné de l'étiquette produite en pharmacie faisant preuve d'ordonnance. De plus, un formulaire doit être rempli et signé par le parent à chaque année scolaire. Il est à noter qu'aucun médicament en vente libre ne sera distribué ou administré par le personnel de l'Académie, et ce, afin d'assurer la sécurité de tous les élèves.

Dans la mesure du possible, nous invitons les parents à demander au médecin de prescrire un médicament à action prolongée afin de diminuer ou même d'éliminer la distribution à l'école (ex.: antibiotique, sirop).

Afin d'éviter de déranger l'enfant pendant les cours, les médicaments seront administrés lors des récréations et à la période du dîner uniquement.

De façon générale, aucun médicament ne devrait être en possession de votre enfant. Exception : seule l'aérosolthérapie (pompe) pour l'asthme peut être laissée en possession de l'enfant à la condition que celui-ci soit autonome face à la prise de son médicament.

Pour toute information supplémentaire vous pouvez communiquer avec la secrétaire des services auxiliaires au 450 582-2020 poste 110.

MALADIES CONTAGIEUSES

Lorsque vous constatez ou croyez que votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse, vous êtes priés de retirer votre enfant de l'école afin d'éviter que d'autres enfants soient contaminés. Il est cependant très important d'informer l'école de ce fait après avoir eu un diagnostic officiel de votre médecin.

Pédiculose - Si un enfant de votre famille attrape des poux ou lentes, consultez votre pharmacien et avisez l'école afin de prévenir une épidémie. Un élève atteint de pédiculose sera exclu de l'école et réadmis seulement après traitement et vérification par la secrétaire des services auxiliaires.

SURVEILLANCE SUR LA COUR

Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, nous vous informons que :

Le matin, la surveillance débute à 7 h 55. Les enfants qui arrivent à l'école avant 7 h 55 doivent se présenter au service de garde. Pour les enfants non-abonnés, des frais seront exigés selon la tarification établie. Ils peuvent alors se joindre aux groupes à la cafétéria ou à l'extérieur dans la cour.

Après 7 h 55, les enfants du préscolaire à la 6^e année se présentent dans la cour. Aucun enfant n'est autorisé à entrer par la porte principale après 7 h 55.

HABILLEMENT ET APPARENCE PHYSIQUE

Votre enfant est tenu de porter l'uniforme aux jours scolaires. S'il vous plaît, bien identifier chaque pièce de vêtements et ne pas modifier une pièce de l'uniforme (ex. couper le pantalon pour en faire un bermuda). Seulement les chaussures de ville noires ou marines (à semelles non marquantes) sont acceptées pour l'intérieur, et seulement les chaussures (espadrilles ou bottes) à semelles traditionnelles (sans crampons, ni roulettes) sont permises à l'extérieur.

Il est obligatoire d'avoir une paire d'espadrilles pour l'éducation physique ainsi qu'une autre paire pour l'extérieur afin de garder l'école propre.

Pour la période hivernale, il serait souhaitable que votre enfant ait quelques vêtements de rechange (bas, mitaines, foulard), particulièrement les petits du préscolaire, de 1^{re} et 2^e années. Le port des bottes est obligatoire à partir du moment où les conditions climatiques l'exigent. De plus, des sous-vêtements de rechange sont fortement suggérés en cas de petits accidents.

Au niveau de la chevelure, seules les couleurs naturelles sont permises. Le perçage corporel est aussi défendu, sauf aux oreilles. Pour plus de précisions, veuillez consulter l'agenda scolaire de votre enfant.

UNIFORMES SCOLAIRES - PRÉSCOLAIRE

Les élèves de l'AFL doivent porter des vêtements qui correspondent à la collection de vêtements créée par MODÉCOLE. Tous les vêtements portés doivent donc provenir de ce fournisseur.

Comme il s'agit d'une collection de vêtements, plusieurs agencements sont possibles. Par contre, certaines règles s'appliquent :

Pour les élèves du préscolaire :

- Les élèves du préscolaire doivent posséder l'uniforme officiel;
- Les élèves du préscolaire sont autorisés à porter l'uniforme de sport tous les jours à moins d'une demande de porter tenue officielle (photos, journées spéciales, etc.);
 - Ils ne peuvent cependant pas mélanger les vêtements de sports au reste de la collection de vêtements.
- Comme les élèves du préscolaire ne se changent pas pour le cours d'éducation physique, ces derniers doivent porter les vêtements de sports lors de ces journées. Lorsqu'ils désirent porter le short, ils doivent le porter sous le vêtement de la journée.

Les élèves du préscolaire qui désirent porter les vêtements de la collection régulière (comme les élèves de 1^{re} à 6^e) sont soumis aux mêmes règles que les enfants du primaire : port du débardeur ou du chandail avec encolure fermoir rouge du 1^{er} novembre au 1^{er} mai, le chandail se porte dans le pantalon, etc.

Les élèves du préscolaire doivent posséder des chaussures de sport qui seront utilisées exclusivement pour le gymnase et des chaussures de type «collège» noires ou marines pour la classe.

Tenue officielle obligatoire - Préscolaire	
Garçon	Fille
Débardeur à encolure "V" Pantalon marine - boutons intérieurs Chemisier manches longues blanc Cravate tartan	Débardeur à encolure "V" Jupe à plis Tartan Chemisier semi-ajusté manches longues Cravate tartan
	
Tenue d'éducation physique obligatoire	
L'enfant porte cette tenue pour la journée au complet	
T-shirt bleu ciel avec logo Pantalon d'éducation physique marine ou Short d'éducation physique marine Facultatif : Veste de sport avec fermoir marine	
	

UNIFORMES SCOLAIRES – PRIMAIRE – 1^{RE} À 6^E ANNÉE

Les élèves de l'AFL doivent porter des vêtements qui correspondent à la collection de vêtements créée par MODÉCOLE. Tous les vêtements portés doivent donc provenir de ce fournisseur.

Comme il s'agit d'une collection de vêtements, plusieurs agencements sont possibles. Par contre, certaines règles s'appliquent :

Pour les élèves du primaire :

- Les élèves du primaire doivent posséder l'uniforme officiel qui sera exigé lors des photos, des galas et des activités spéciales.
- Le port du débardeur ou du chandail avec encolure fermoir rouge est obligatoire du 1^{er} novembre au 1^{er} mai.
- Les élèves doivent posséder des chaussures de sport qui seront utilisées exclusivement pour le gymnase et des chaussures de type «collège» noires ou marines pour la classe.

Tenue officielle obligatoire - Primaire – 1^{re} à 6^e année	
Garçon	Fille
Débardeur à encolure "V" Pantalon marine - boutons intérieurs Chemisier manches longues blanc Cravate tartan	Débardeur à encolure "V" Jupe à plis Tartan Chemisier semi-ajusté manches longues Cravate tartan
	
Tenue d'éducation physique obligatoire	
T-shirt bleu ciel avec logo Pantalon d'éducation physique marine ou Short d'éducation physique marine Facultatif : Veste de sport avec fermoir marine	
	

MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires et les livres de la bibliothèque sont prêtés à l'élève. Il est responsable des dommages causés aux livres. Le parent doit couvrir les manuels afin de les protéger.

Il est interdit de couvrir les livres avec une pellicule adhésive. La couverture doit pouvoir se retirer facilement lorsque nécessaire.

AGENDA SCOLAIRE

L'agenda est pour l'élève un outil d'organisation et un moyen de communication. Il doit demeurer propre tout au long de l'année et son contenu doit demeurer intact. Prenez soin de signer l'agenda sur demande.

OBJETS PERSONNELS, JEUX, JOUETS ET BIJOUX

Votre enfant ne doit pas apporter à l'Académie tout objet tel que *iPod, *cellulaire, *tablette électronique (autre que pour une utilisation pédagogique), *jeux électroniques, jeux de société à pièces multiples, jouets suscitant la violence, bijoux, planches à roulettes et patins à roues alignées ou tout autre article fragile et coûteux. Nous considérons les montres intelligentes comme des appareils électroniques qui doivent demeurer à la maison. Il serait fâcheux d'avoir à subir une perte, un bris ou un vol de ces articles. De plus, l'Académie se dégage de toutes responsabilités concernant ces objets. Sur la cour d'école, il est permis d'utiliser de petits objets provenant de la maison. Ceux-ci doivent pouvoir être rangés dans le sac d'école : aki, corde à danser, cloche-pied. Nous vous remercions de nous aider à faire respecter notre code de vie.

** à l'exception des abonnés au transport scolaire (formulaire à signer), ou lors d'une permission spéciale de l'enseignant.*

OBJETS TROUVÉS

Veillez s'il vous plaît bien identifier tous les articles de votre enfant (bottes, manteaux, etc.). Lorsqu'un objet bien identifié est perdu, il peut être remis dans le casier de votre enfant. Un article bien identifié est plus facilement retrouvé.

Deux fois par année, après une exposition, les objets non réclamés seront envoyés à un organisme de charité. Seul l'élève pourra réclamer un objet qui sera rangé dans l'armoire prévue à cet effet en sollicitant l'aide du personnel de l'école lors des récréations ou de la période du dîner.

CAFÉTÉRIA

Plusieurs possibilités sont offertes à la cafétéria : déjeuners (abonnement ou à l'unité), dîners (abonnement ou à l'unité) et les collations a.m. et p.m. (abonnement seulement). Le déjeuner est servi avant 7 h 30, la collation a.m. entre 9 h 45 et 10 h 15, le dîner entre 11 h et 13 h et la collation p.m. entre 14 h 15 et 14 h 45.

L'élève peut se procurer un dîner complet pour 5,75 \$ ou l'assiette principale pour 4,75 \$, le dessert pour 1,00\$ et le lait pour 0,50 \$. Il y a 3 périodes de dîner :

Préscolaire	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e année :	4 ^e , 5 ^e , 6 ^e année
11 h à 11 h 30	11 h 30 à 12 h	12 h10 à 12 h 40

Les friandises, le chocolat, les sucreries, les arachides, les noix et leurs produits ne sont pas admis dans les boîtes à lunch et à l'école. Consultez la politique alimentaire pour tous les détails.

Il n'y a pas de service de micro-ondes pour ceux qui apportent leur repas. Vous devez utiliser un thermos pour un repas chaud.

Pour toute information ou question concernant la cafétéria, s'il vous plaît vous adresser à la responsable, Madame Bédard.

PAIEMENT (SANS ABONNEMENT)

L'utilisation du service de la cafétéria nécessite une contribution financière du parent (article 258, loi sur l'instruction publique) et se fait **par prépaiement**. Ce dernier s'effectue à partir du Pluriportail et consiste à ajouter une somme au compte de l'élève en utilisant une carte de crédit (site sécurisé). Lorsque l'élève prend un repas à la cafétéria, la somme est débitée automatiquement au compte, et ce, en temps réel (à l'exception d'un solde négatif qui dépasse la tolérance). L'Académie a fixé une tolérance d'un solde négatif au montant maximum de moins 20\$. **Au-delà de cette tolérance, l'école n'est pas tenue de dispenser ces services.**

AUTORISATION DE QUITTER À PIED OU A VÉLO

L'Académie doit recevoir une autorisation écrite des parents afin de permettre à un élève qui demeure à proximité de retourner à la maison à pied ou à vélo. Un formulaire est disponible sur demande auprès de la secrétaire. Par mesure de sécurité, les enfants quitteront après le départ des autobus.

APPELS AUX PARENTS

L'apprentissage de l'autonomie est parfois un passage difficile. Aussi, nous vous assurons de notre entière collaboration pour toutes les situations urgentes ou exceptionnelles qui nécessitent de vous joindre prioritairement. En retour, vous comprendrez que pour des petits oublis (matériel scolaire, vêtements de sport, coupon-réponse), il ne sera pas possible de vous téléphoner au cours de la journée.

FERMETURE DE L'ÉCOLE

Si les conditions climatiques nous forcent à prendre la décision de fermer l'école complètement ou partiellement, vous serez avisés par SMS (pour les personnes qui ont fait l'inscription sur le portail), sur Internet : la page Facebook de l'Académie François-Labelle ou au www.academiefrancoislabelle.qc.ca.

De plus, un message via le Pluriportail sera envoyé à tous les répondants pédagogiques.

STATIONNEMENT

L'utilisation de notre espace de stationnement est grandement améliorée et beaucoup plus sécuritaire lorsque les consignes suivantes sont respectées par chacun :

Le matin :

Le stationnement est partagé en deux secteurs distincts :

1. Secteur débarcadère

Accès par l'entrée côté est (St-Sulpice) et sortie par l'accès central (face à l'entrée des élèves). Note : Dans ce secteur, le conducteur ne descend pas de son véhicule. Les enfants doivent être prêts à descendre.

2. Secteur stationnement

Entrée et sortie des véhicules par l'accès ouest (côté Montréal).

Note : Les parents doivent descendre de leur voiture et accompagner leurs enfants jusqu'à l'entrée de la cour d'école.

Arrivée le matin	
Journée régulière	Journée de pluie ou de grand froid
<p>Pour les élèves qui ne sont pas abonnés au service de garde</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ À compter de 7 h 55, les élèves entrent par l'entrée de la clôture. ♦ La cloche sonne à 8 h 10. ♦ Après 8 h 15, les élèves entrent par l'entrée principale. <p>Pour les abonnés au service de garde</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ De 6 h 30 à 7 h 55, les élèves entrent par l'entrée principale. 	<p>Pour les élèves qui ne sont pas abonnés au service de garde</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ De 7 h 55 à 8 h 15, les enfants doivent entrer par la porte près de l'entrée de la clôture et peuvent se rendre à leur local de classe. ♦ Après 8 h 15, les élèves entrent par l'entrée principale. <p>Pour les abonnés au service de garde</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ À compter de 6 h 30, les élèves entrent par l'entrée principale. ♦ Après 7 h 45, les élèves entrent par la porte près de l'entrée de la clôture.
<p>En provenance de l'Assomption via Louis-Philippe-Picard</p> <p>En provenance de Laurentien ou de Beauharnois</p> <p>Direction du débarcadère avec brigadières</p> <p>Stationnement</p> <p>Entrée des élèves</p> <p>Terrain de soccer</p> <p>2^e cour</p> <p>Académie François-Labelle</p> <p>parc-école</p> <p>Verdier</p> <p>Philippe-Couët</p> <p>En provenance de l'Assomption via Louis-Philippe-Picard</p> <p>En provenance de Laurentien ou de Beauharnois</p> <p>Direction du débarcadère avec brigadières</p>	
<p>Afin d'assurer la sécurité de tous les enfants et d'offrir un service efficace, chers parents, nous sollicitons votre collaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Avant de quitter la maison, assurez-vous de rassembler les effets de votre enfant au même endroit, idéalement près de l'enfant, à l'intérieur de la voiture. ♦ Si vous utilisez le débarcadère et service des brigadières, évitez d'asseoir les enfants du côté conducteur. De plus, l'enfant doit être prêt à sortir pour éviter la congestion (exemple : ce n'est pas le temps de signer l'agenda). ♦ Si vous utilisez le débarcadère : stationnez et repartez, vous devez accompagner votre enfant jusqu'à la clôture. ♦ Si vous arrivez à pied, utilisez des accès sécuritaires (lignes jaunes, cordons jaunes et cônes). Évitez de passer entre les voitures. ♦ Respectez le schéma à votre gauche. ♦ Avisez tous ceux qui sont susceptibles de venir reconduire votre enfant. 	

Après les heures de cours :

Pour la sécurité de chacun, nous avons un service de brigade qui assure le bon déroulement des déplacements dans le stationnement. Nous vous prions de coopérer avec les brigadières et d'être attentifs aux signaux transmis par elles. Il est important de respecter les zones où il est interdit de se stationner afin d'éviter de circuler aux endroits où il y a des enfants. L'entrée des véhicules se fait par l'accès ouest, avant 16 h et par les accès est et ouest, après 16 h.

Veillez respecter l'espace débarcadère pour les autobus scolaires. Pour des raisons de sécurité, veuillez aussi éviter de laisser le moteur en marche et/ou les clés dans le contact quand vous quittez votre véhicule.

Étant donné l'espace restreint et la grande affluence aux heures de pointe, un peu de patience et de courtoisie entre automobilistes serait un bon exemple à donner à nos enfants. Il y va surtout de la sécurité de nos enfants, mais aussi du bien-être de tous les usagers. Nous comptons sur votre collaboration.

Départ le soir

Journée régulière	Journée de pluie ou de grand froid																		
<ul style="list-style-type: none"> ♦ La cloche sonne à 15 h 45 pour les maternelles. ♦ La cloche sonne à 15 h 55 pour les autres élèves, inutile d'arriver plus tôt. ♦ Les parents se présentent à la clôture où il y a le repérage de l'enfant vs le parent. ♦ Nous vous rappelons qu'il est possible de venir chercher votre enfant jusqu'à 16 h 30, et ce, <u>sans aucuns frais</u>. ♦ À 16 h 15, les élèves abonnés au service de garde, de 4^e, 5^e et 6^e année se dirigent à l'étude supervisée. ♦ Après 16 h 30, l'enfant sera dirigé au service de garde. ♦ Vous devez passer par l'entrée principale. À l'intérieur, une éducatrice vous accueillera. ♦ Le service ferme à 18 h 15. 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Au son de la cloche, les élèves sont regroupés par niveaux, voir le tableau ci-dessous : <table border="1" style="display: inline-table; margin-right: 20px;"> <thead> <tr style="background-color: #e0f0e0;"> <th>Niveaux</th> <th>Locaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Maternelles</td><td>Maternelle 2</td></tr> <tr><td>1^{re} année</td><td>103</td></tr> <tr><td>2^e année</td><td>202</td></tr> <tr><td>3^e année</td><td>302</td></tr> </tbody> </table> <table border="1" style="display: inline-table;"> <thead> <tr style="background-color: #e0f0e0;"> <th>Niveaux</th> <th>Locaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>4^e année</td><td>402</td></tr> <tr><td>5^e année</td><td>603</td></tr> <tr><td>6^e année</td><td>602</td></tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Une éducatrice vous accueillera à l'entrée principale et s'assure que le parent qui entre est connu. ♦ Le parent est invité à se rendre au local identifié ci-haut. ♦ Au local, une éducatrice fera le lien entre le parent vs l'enfant. ♦ Après 16 h 30, l'enfant sera dirigé au service de garde, vous devez passer par l'entrée principale. ♦ À l'intérieur, une éducatrice vous accueillera. 	Niveaux	Locaux	Maternelles	Maternelle 2	1 ^{re} année	103	2 ^e année	202	3 ^e année	302	Niveaux	Locaux	4 ^e année	402	5 ^e année	603	6 ^e année	602
Niveaux	Locaux																		
Maternelles	Maternelle 2																		
1 ^{re} année	103																		
2 ^e année	202																		
3 ^e année	302																		
Niveaux	Locaux																		
4 ^e année	402																		
5 ^e année	603																		
6 ^e année	602																		

Afin d'assurer la sécurité de tous les enfants et d'offrir un service efficace, chers parents, nous sollicitons votre collaboration :

- ♦ Prenez le temps de stationner votre voiture, idéalement de reculons, en utilisant un seul stationnement par voiture.
- ♦ Éteindre le moteur, et ce, peu importe la saison.
- ♦ Les parents se présentent à la clôture où il y a le repérage de l'enfant et du parent.
- ♦ Lorsque vous retournez à votre voiture, utilisez des accès sécuritaires et/ou assurez-vous d'utiliser les services de la brigadière. Gardez vos enfants près de vous. Circulez afin d'éviter la congestion.
- ♦ De retour à la voiture, jetez un coup d'œil à la brigadière, elle s'assurera que la voie est libre.
- ♦ Respectez le schéma à votre gauche.
- ♦ Avisez tous ceux qui sont susceptibles de venir chercher votre enfant.

Veillez noter que nos autobus occupent le stationnement devant l'école de 15 h à 16 h. Si vous prévoyez entrer dans l'école pendant ces heures, veuillez-vous stationner du côté ouest.

SERVICE DE GARDE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Service de garde de l'Académie se veut un service qui s'adapte aux réalités de la nouvelle famille d'aujourd'hui. En effet, l'horaire scolaire, la distance entre le domicile, le lieu de travail du parent et l'école, les différentes obligations du travail sont autant de facteurs dont les parents doivent tenir compte aujourd'hui dans l'organisation d'une journée. Le service de garde prend donc toute son importance, dans la mesure où il offre un service souple, accessible et engagé dans le développement harmonieux et sécuritaire des enfants.

L'équipe du service de garde est formée de treize (13) éducatrices/éducateurs dynamiques qui travaillent sous la responsabilité de Madame Marie-Hélène Bédard. Nous sommes fiers de préciser que cette équipe collabore étroitement à la mission de l'école. Les valeurs véhiculées, le code de vie et les orientations sont les mêmes que pour les services éducatifs offerts par l'école.

Les planifications d'activités mensuelles, de chaque niveau, produites par les éducatrices et les éducateurs sont affichées près de la salle polyvalente et à la cafétéria.

OBJECTIFS DU SERVICE DE GARDE

- ◆ Assurer un environnement sain, sécuritaire et harmonieux;
- ◆ Offrir des activités éducatives stimulantes afin de favoriser le développement global de l'enfant;
- ◆ Développer le respect de soi, des autres et de l'environnement.

INSCRIPTION ET TARIFICATION

L'abonnement au service de garde s'effectue à la signature du contrat des services éducatifs et est modifiable en tout temps. La politique concernant les élèves non abonnés au service de garde stipule que des frais de 7 \$ pour un enfant, 13\$ pour 2 enfants et 18 \$ pour 3 enfants d'une même famille seront exigés si votre enfant se présente avant 7 h 55 le matin et s'il est présent après 16 h 30 le soir. Ces frais seront facturés à la fin du mois et payables, sur réception, par chèque ou virement bancaire.

RETARD DE PAIEMENT DE FRAIS DE GARDE

L'utilisation du service de garde nécessite une contribution financière du parent (article 258, loi sur l'instruction publique). Aussi, l'école n'est pas tenue de dispenser ces services si les frais de garde ne sont pas acquittés dans les délais demandés.

HORAIRE

L'horaire du service de garde est du lundi au vendredi de 6 h 30 à 7 h 55 et de 15 h 45 à 18 h 15 selon le calendrier scolaire. L'école n'est pas responsable des accidents ou incidents à l'extérieur des temps de surveillance. Aucun élève n'est autorisé à être sur les terrains de l'école en dehors de ces heures.

Les parents doivent respecter les heures d'ouverture et de fermeture. Des frais supplémentaires de 1\$ la minute seront facturés pour les retards après la fermeture. Ces frais seront exigibles dès la première minute de retard.

Vous devez assurer le transport de votre enfant. S'il devait en être autrement, vous devez nous signifier par téléphone, lettre ou télécopie le nom de la personne désignée qui viendra le chercher. Un formulaire est également disponible au secrétariat à cet effet. L'identité de cette personne devra être vérifiée au secrétariat.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Le service de garde offre des activités variées lors des journées pédagogiques. Les élèves peuvent porter une tenue civile confortable et ont le choix de participer à des ateliers offerts par le service de garde à l'Académie ou en option, pour un coût supplémentaire, de faire une sortie récréative (dîner et collations inclus). À cet effet, vous devez confirmer votre choix sur le Pluriportail en respectant les dates limites d'inscription.

SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves doivent prendre conscience que l'autobus est un moyen de transport et non un endroit de récréation. Le conducteur est responsable de la sécurité et du bien-être de tous. Il a toute l'autorité pour maintenir l'ordre et voir à ce que les règlements relatifs au transport des élèves soient respectés. Le transport se fait de l'école à la porte du domicile de l'enfant et vice-versa pour les élèves du préscolaire. Pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année, certains arrêts peuvent être regroupés afin de diminuer, s'il y a lieu, la durée du trajet.

Pour toute information ou question concernant le transport, s'il vous plaît vous adresser à la responsable du transport : Madame Sophie Ledoux au 450 582-2020 poste 104 ou 514 709-2211

RÈGLES DU TRANSPORT SCOLAIRE

L'élève doit :

- Se présenter à l'arrêt ou à la porte de son domicile 5 minutes avant l'arrivée prévue de son autobus.
- Demeurer sur le bord de la route ou sur le trottoir, s'il y en a un.
- Être convenablement vêtu selon les saisons.

Afin d'assurer sa sécurité et celle des autres élèves, en tout temps, l'élève s'engage:

- À être poli et à respecter le chauffeur d'autobus et les consignes;
- À demeurer assis tout au long du trajet et jusqu'à ce que l'autobus soit complètement immobilisé à sa destination;
- À ne lancer aucun objet à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus;
- À jeter ses déchets dans la poubelle située à l'avant de l'autobus lorsqu'il descend;
- À demander l'autorisation au chauffeur avant d'ouvrir une fenêtre;
- À ne pas apporter de ballon ou autre objet qui pourrait être dangereux lors d'un accident;
- À laisser son sac d'école fermé pendant le trajet, même lorsque l'autobus est immobilisé;
- À ne consommer aucune nourriture, gomme ou breuvage à l'intérieur de l'autobus;
- À parler discrètement avec son voisin immédiat sans crier ni chanter;
- À garder ses mains et sa tête à l'intérieur de l'autobus;
- À ne pas endommager l'intérieur de l'autobus afin de le garder en bon état;

Lors de la descente, l'élève doit :

- Demeurer assis jusqu'à ce que le conducteur ouvre les portes;
- Une fois descendu, s'éloigner de l'autobus jusqu'à ce que l'autobus démarre;
- S'il y a lieu, toujours traverser devant l'autobus lorsque les feux clignotent;
- Avec une grande prudence, traverser à environ 3 mètres de l'autobus, à la vue du conducteur;
- En cas d'urgence, obéir promptement aux directives du conducteur.
- Lorsque l'élève est déposé devant la maison, le conducteur s'assure que l'enfant est en sécurité.

RÔLE DES PARENTS

Ce que doivent faire les parents pour assurer un service de qualité :

- Revoir et discuter avec leur enfant des règles concernant le service de transport, et ce, particulièrement avec l'élève du préscolaire et de 1^{re} année.
- Rapporter au Service de transport tout problème qui concerne la sécurité des élèves en précisant le numéro de l'autobus, ou le nom du chauffeur, la date, l'heure, l'endroit, etc. Dans des situations exceptionnelles, il est fortement recommandé de communiquer avec la responsable du transport;
- Rappeler à leur enfant que, malgré la loi en vigueur qui oblige tous les véhicules à s'arrêter lorsque les feux clignotants d'un autobus scolaire sont en marche, il arrive que des conducteurs insouciants n'arrêtent pas et qu'ils doivent toujours redoubler de prudence;
- S'assurer que des mesures alternatives sont prises dans le cas de la fermeture de l'Académie ou de suspension des services du transport (chaîne téléphonique, service de garde, voisins, grands-parents, etc.);
- Faire connaître au conducteur un état de santé qui pourrait affecter le comportement de l'enfant;
- Collaborer au bon fonctionnement en plaçant dans un endroit visible le carton indiquant si leur enfant prendra l'autobus ou non. Assurez-vous d'allumer vos lumières;
- Communiquer avec le secrétariat de l'Académie **avant 15 h 30** lorsque leur enfant ne prendra pas l'autobus lors de son retour de l'école.
- Transmettre immédiatement au secrétariat, tout changement qui entraînerait une modification (changement d'adresse, arrêt du service, etc.) Un formulaire est prévu et doit être rempli et signé par les parents et, s'il y a lieu, transmis à la comptabilité.
- Transmettre un calendrier des gardes partagées et/ou particularités concernant les horaires de transport, par courriel à l'adresse suivante : transport@academiefraucoislabelle.qc.ca et au service de garde à l'adresse suivante : sdg@academiefraucoislabelle.qc.ca. Dans le doute, l'enfant demeurera au service de garde à l'Académie.

PROCÉDURES À SUIVRE POUR DIMINUER LE TEMPS DE TRAJET

L'enfant doit attendre l'autobus à l'extérieur. Le chauffeur n'est pas tenu d'arrêter si l'enfant n'est pas à l'extérieur et bien en vue. Toutefois, lors d'intempéries (pluies diluviennes ou froids excessifs), les chauffeurs pourront attendre un maximum d'une minute. Une minute est vite perdue à attendre un élève et, multipliée par le nombre d'élèves, le temps de transport est allongé d'autant et provoque trop souvent des retards.

La période de rodage peut durer tout le mois de septembre en début d'année scolaire. Durant cette période, le temps de transport peut différer de 10 à 15 minutes.

En tout temps et spécialement au début de l'année, le parent doit éviter de discuter avec le conducteur d'autobus. Si un renseignement s'avère nécessaire, le faire rapidement et s'en tenir à l'essentiel ou communiquer avec la responsable du transport.

PLURIPORTAIL

Le Pluriportail offre aux écoles une solution instantanée d'interfaces web et devient le carrefour des communautés qui gravitent autour des activités d'enseignement. Pluriportail, c'est le rassemblement des enseignants, des élèves et de leurs parents.

ESPACE PARENT

Fonctionnalités	Chemin
<p>Cafétéria – effectuer un prépaiement</p> <p>L'utilisation du service de la cafétéria se fait par prépaiement. Ce dernier s'effectue à partir du Pluriportail et consiste à ajouter une somme au compte de l'élève en utilisant une carte de crédit (site sécurisé).</p>	Finances Compte client Prépaiement
<p>Activités éducatives</p> <p>Vous devez autoriser les activités éducatives de votre enfant. <i>Attention, il y a des échéances à respecter !</i></p>	Communauté Activités
<p>Activités parascolaires</p> <p>Pour inscrire votre enfant à une activité parascolaire. <i>Attention, il y a des échéances à respecter !</i></p>	Communauté Activités Parascolaire automne ou hiver
<p>Journée pédagogique</p> <p>Pour inscrire votre enfant à une journée pédagogique. <i>Attention, il y a des échéances à respecter !:</i></p>	Communauté Activités Journée pédagogique

Fonctionnalités	Chemin
<p>La messagerie</p> <p>Le module de messagerie interne permet la communication entre l'enseignant de votre enfant, les membres de l'équipe-école et vous. La communication se fait en réseau fermé, ce qui permet de bloquer les courriels indésirables, communément appelés SPAM.</p>	<p>Pour lire les messages : Onglet messagerie</p> <p>Pour écrire un message : Onglet messagerie Nouveau message Ajouter un destinataire Catégorie usager pour chercher une personne par son nom de famille</p>
<p>Informations financières, prépaiement et historique des paiements</p> <p>L'historique de vos factures et de vos relevés de compte vous assure un suivi financier avec l'établissement d'enseignement.</p>	Onlet Finances Compte-client Ou Résumé financier
<p>Bulletin scolaire</p> <p>Pour consulter la version électronique de la première communication aux parents et des bulletins. Il est à noter que seul le 3^e bulletin vous sera envoyé également en version papier, par la poste.</p>	Profil Mes documents Bulletins scolaires